

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 19 janvier 2024**Date convocation : 15  
janvier 2024*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement  
convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL***Membres en exercice : 10****Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin  
CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUYEYROL**Présents : 6****Absent(e)s et représenté(e)s:****Votants : 6****Excusé(e)s:****Pour : 6****Absent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy  
MONET, Patrick ROY**Contre : 0****Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET**Abstentions : 0****Objet: Remise en état de la chambre froide présente au local du stade pour un montant  
de 463.84 euros**Le Maire expose à l'Assemblée délibérante la nécessité de remettre en état de fonctionnement la  
chambre froide présente au local du stade pour un montant de 364.03 euros H.T. (436.84 euros TTC).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux travaux de remise en état de la chambre froide pour un montant de  
364,84 euros H.T. (436.84 euros TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la  
présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,Pour copie conforme.  
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le ...23/01/2024

et publié ou notifié




Préfecture

Date de reception de l'AR: 23/01/2024  
048-214800195-DE\_007\_2024-DE